

du 04/03/2010

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille dix et le 4 mars à 14 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Acquisition de la parcelle du réservoir de Rieutort

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Mr Robert RAYNAL, Melle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard CRUEIZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité pour la commune d'acquérir la parcelle (193m2) où se trouve le réservoir de Rieutort d'Aubrac.

Le Maire rappelle que cette procédure avait débuté en 2002 mais qu'elle n'a pas été menée à terme à ce moment là.

Le propriétaire de cette parcelle, Monsieur RAYNAL, propose un échange d'un morceau de terrain devant sa résidence d'environ 150 m2.

Monsieur RAYNAL Robert est sorti de la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Donne son accord de principe pour acquérir la parcelle où se trouve le réservoir de Rieutort d'Aubrac.
- Accepte l'échange proposé par Monsieur RAYNAL
- Demande à Monsieur le Maire de faire intervenir le géomètre pour connaître les surfaces exactes afin de pouvoir en délibérer définitivement lors d'un prochain conseil.
- Précise que les frais de géomètre seront à la charge de Monsieur RAYNAL et les frais de notaire à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 04/03/2010
et publication ou
notification
le 04/03/2010

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 19/02/2010

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
04/03/2010
Le Maire